

# RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets

2022

Au cœur de  
votre quotidien

toulouse  
métropole

Alors que la collecte et le traitement des déchets constituent plus que jamais un enjeu majeur en matière de développement durable, la Métropole continue d'innover pour adapter le service rendu aux habitants, tout en préservant la qualité de ce service et les conditions de travail des agents. Conscient de l'effort quotidien réalisé en 2022 par l'ensemble des agents impliqués dans ces objectifs, je tiens à souligner la fierté collective que suscite le résultat observé dans le cadre de l'enquête de satisfaction menée par l'IFOP sur la qualité du service ressenti par les usagers de ce service public.

L'année 2022 a été marquée par une importante diminution de la quantité de déchets collectés. Fruit d'un contexte national propice, cette diminution marque également l'importance de l'action de sensibilisation menée par les agents pour réduire les déchets et développer le compostage.

Nos actions telles que « C'est décidé, je réduis mes déchets ! » mais aussi la sensibilisation au compostage, par exemple, sont autant de réussites pour lesquelles je tiens à remercier tous ceux qui contribuent, par leur implication au quotidien, à préserver le cadre de vie de nos concitoyens, pour aujourd'hui et pour demain.

**Jean-Luc MOUDENC**

Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole



Principales données .....	4
Territoire et missions de Toulouse Métropole.....	8

# 01

Projets et faits marquants .....	11
----------------------------------	----

# 02

<b>Collecte</b> .....	19
• Ordures ménagères et assimilées .....	20
• Encombrants, déchets végétaux et textiles .....	25
• Déchèteries .....	26
• Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle .....	28

# 03

<b>Prévention</b> .....	31
• Indicateurs d'évolution des tonnages.....	33

# 04

<b>Traitement et valorisation</b> .....	39
• Installations de traitement .....	40
• Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés.....	42

# 05

<b>Coûts de la gestion</b> .....	47
• Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	48
• Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	49
• Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets.....	49
• Coûts du service public de prévention et de gestion des déchets .....	50

<b>Annexes</b> .....	52
----------------------	----

• Coûts complets 2022 par flux et par étapes techniques.....	52
• Coûts en euros par habitant.....	54
• Coûts en euros par tonne.....	56
• Détail des aides publiques perçues par Toulouse Métropole en 2022 .....	58
• Détail des soutiens des sociétés agréées en 2022 .....	58
• Détail des produits industriels perçus en 2022.....	60

# Principales données

## PRODUCTION

	2020	2021	2022
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	203 179 t	201 216 t	199 694 t
Emballages (hors verre) + papiers	30 171 t	30 245 t	29 310 t
Verre	19 023 t	19 434 t	18 609 t
<b>Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)</b>	<b>252 373 t</b>	<b>250 895 t</b>	<b>247 614 t</b>
Déchets des déchèteries	65 811 t	71 994 t	66 613 t
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	27 121 t	26 624 t	22 579 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	9 061 t	12 427 t	10 494 t
Textiles	1 432 t	1 778 t	1 827 t
Déchets ménagers spéciaux	13 t	9 t	4 t
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>	<b>355 812 t</b>	<b>363 727 t</b>	<b>349 131 t</b>
DNDAE <sup>1</sup>	4 023 t	2 792 t	1 473 t
Déchèterie Professionnelle	19 437 t	22 249 t	20 083 t

## PRODUCTION PAR HABITANT



	2020	2021	2022
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	253 kg	247 kg	241 kg
Emballages (hors verre) + papiers	38 kg	37 kg	35 kg
Verre	24 kg	24 kg	22 kg
<b>Sous-total Ordures Ménagères Assimilées (OMA)</b>	<b>314 kg</b>	<b>308 kg</b>	<b>298 kg</b>
Déchets des déchèteries	82 kg	88 kg	80 kg
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	34 kg	33 kg	27 kg
Encombrants collectés en porte-à-porte	11 kg	15 kg	13 kg
Textiles	2 kg	2 kg	2 kg
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>	<b>443 kg</b>	<b>447 kg</b>	<b>421 kg</b>

1. DNDAE, Déchets Non Dangereux issus des Activités Économiques

## COÛTS DE LA GESTION (MÉTHODE COMPTACOUT®)



	2020	2021	2022
Total charges HT	100 811 000 €	100 907 000 €	109 192 000 €
TVA acquittée	5 265 000 €	5 548 000 €	5 418 000 €
Total charges TTC	106 076 000 €	106 455 000 €	114 611 000 €
Total produits	7 031 000 €	8 822 000 €	8 960 000 €
<b>Coût à la charge de la collectivité</b>	<b>99 045 000 €</b>	<b>97 633 000 €</b>	<b>105 651 000 €</b>
TEOM <sup>2</sup>	106 039 000 €	96 882 000 €	97 855 000 €
Facturation aux professionnels (déchèterie professionnelle)	1 071 000 €	1 302 000 €	1 343 000 €
Redevance spéciale	1 471 000 €	767 000 €	696 000 €
Total contributions des usagers	108 581 000 €	98 950 000 €	99 894 000 €

## COÛTS DE LA GESTION PAR HABITANT<sup>3</sup>



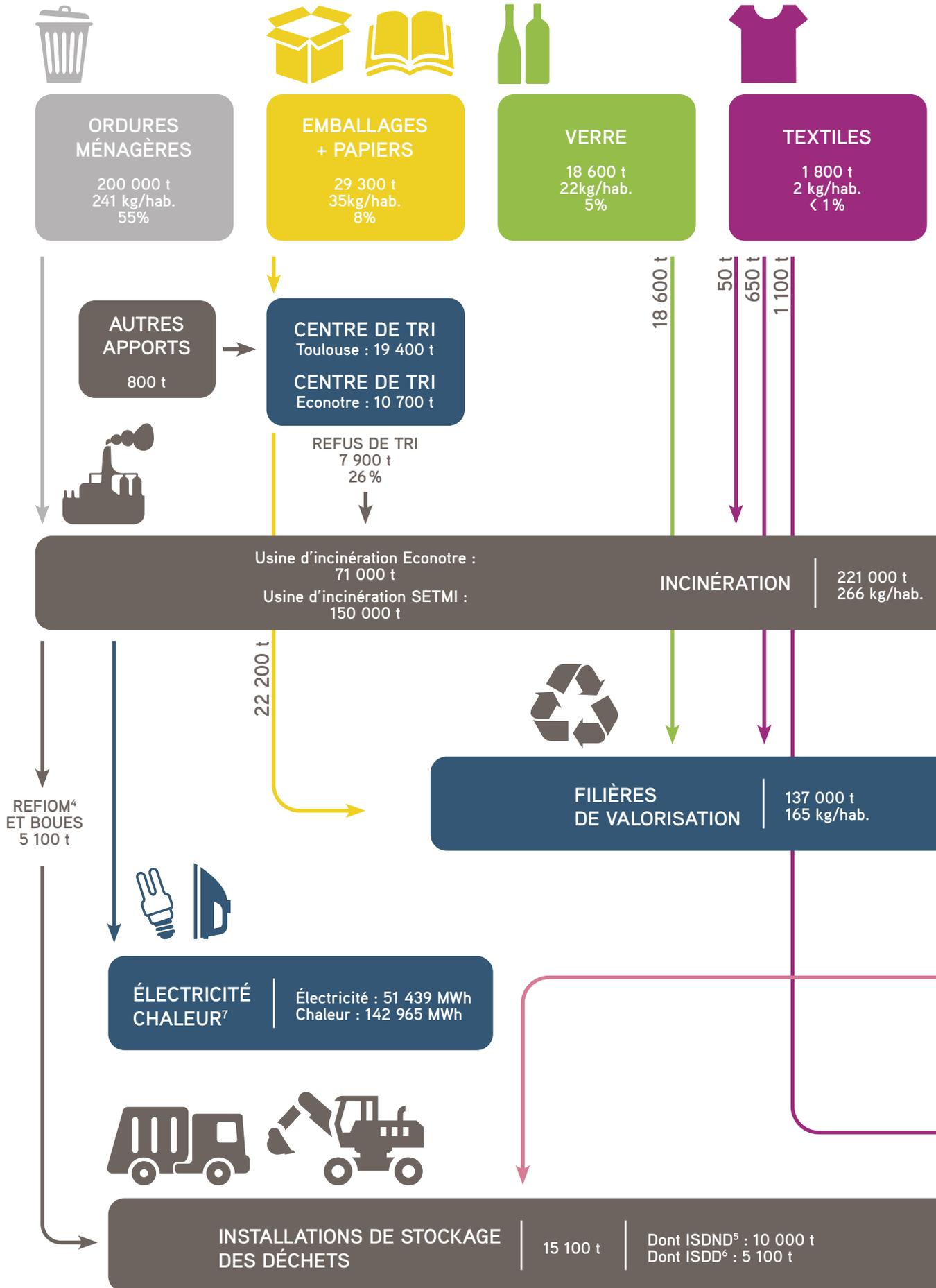
	2020	2021	2022
Coût à la charge de la collectivité (€ TTC/hab)	123 €	120 €	127 €
Total contributions des usagers (€ TTC/hab)	135 €	122 €	120 €

2. TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En 2021, TEOM + report d'excédent de l'année précédente conformément à la délibération DEL-21-0595

3. Population prise en compte = population estimée en 2022 (base INSEE 2019, projection ADEME)

## SCHÉMA DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS





### DÉCHÈTERIES

66 600 t  
80 kg/hab.  
20%



### DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

22 600 t  
27 kg/hab.  
7%



### ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

10 500 t  
13 kg/hab.  
3%

7 500 t  
34 100 t  
6 900 t  
300 t

17 800 t

### PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

40 400 t  
49 kg/hab.

3 200 t

2 400 t  
5 000 t  
3 100 t

MÂCHEFERS  
53 000 t

MÉTAUX  
3 500 t

### RÉEMPLOI

1 400 t  
2 kg/hab.

# Territoire et missions de Toulouse Métropole

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole en 2009, devenue ensuite Toulouse Métropole en 2015. Toulouse Métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle regroupe 37 communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun d'aménagement du territoire. Elle assure la prévention, la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets pour les 830 241<sup>8</sup> habitants des 37 communes de son territoire. Elle est membre de DECOSET, syndicat mixte ayant la compétence traitement des déchets.



## DÉVELOPPER UNE GESTION DURABLE DE NOS DÉCHETS

En ligne directe avec ses missions et avec la montée en puissance des enjeux environnementaux liés aux déchets, Toulouse Métropole développe une politique de gestion durable des déchets sur son territoire. Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la collectivité vise deux objectifs : assurer un service de qualité auprès des usagers et préserver l'environnement. Cela implique une amélioration du tri et du recyclage, ainsi que la sensibilisation des habitants au geste de tri et à la réduction des déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

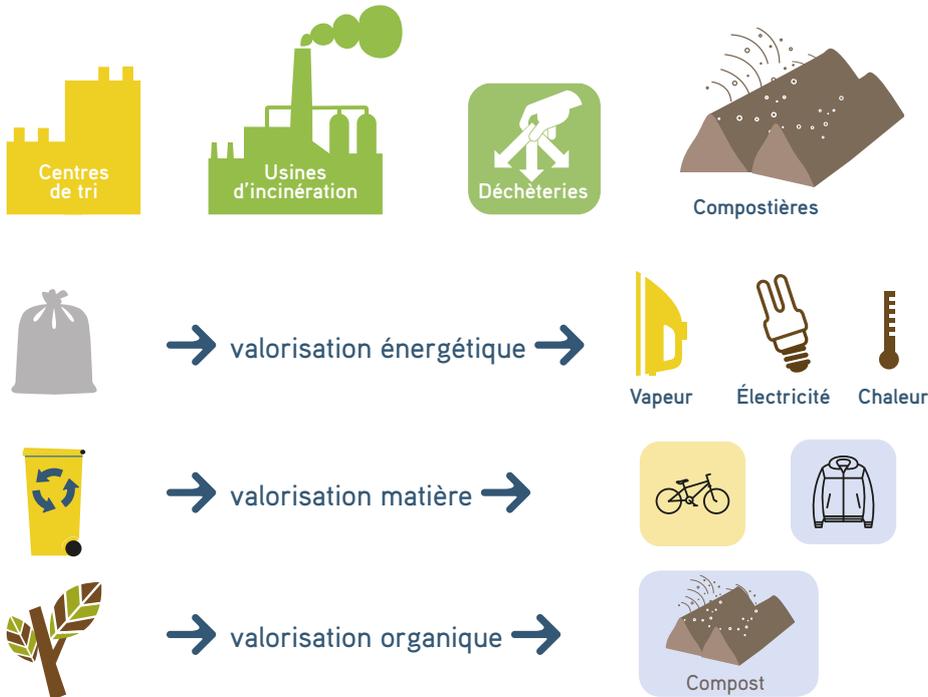
## COLLECTER, TRAITER ET VALORISER



La collecte des déchets se fait, pour les 37 communes, soit en régie, soit par des prestataires.

Les déchets collectés sont acheminés vers des filières de traitement en vue de leur valorisation (énergétique, matière, organique). La gestion des équipements de traitement des déchets est principalement déléguée au syndicat de traitement DECOSET. La direction des Déchets et Moyens Techniques de la Métropole conserve jusqu'à 2024 la gestion du centre de tri de Toulouse.

### Installations de traitement :





# 01

**PROJETS  
ET FAITS  
MARQUANTS**

## ENQUÊTE : PERCEPTION ET PRATIQUES DES HABITANTS EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre d'une enquête menée par l'Ifop pour Toulouse Métropole auprès de ses habitants, ces derniers ont été interrogés sur la qualité du service de ramassage des déchets, leurs pratiques en matière de réduction des déchets, ainsi que l'information délivrée par la Métropole.

Les résultats constituent un éclairage riche en enseignements sur la qualité du service rendu et sur les points d'amélioration à apporter.

Près d'un tiers des personnes interrogées exprime une grande satisfaction sur la gestion des déchets dans la Métropole (32%) alors que seulement 13% ne sont pas du tout satisfaites du travail de la collectivité. Les deux principaux motifs de satisfaction concernent la collecte des bacs (85%) et la proximité des conteneurs d'apport volontaire par rapport au domicile (84%).

Concernant la réduction des déchets au quotidien, les résultats sont très encourageants. 88% des sondés voient un avantage à réduire la production de déchets : notamment la diminution de l'impact sur l'environnement (72%) ou pour faire des économies (42%). En pratique, près de 43% des interrogés font du compost avec les résidus de jardin, et 37% réparent leur appareils ou meubles en mauvais état.

Enfin, les habitants de la métropole se sentent globalement bien informés sur les possibilités d'évacuer les déchets en fonction de leur nature (77%), sur les moyens de réduire la quantité de déchets (74%) et les pratiques de jardinage écologique (60%). En revanche, 39% ne se considèrent pas suffisamment informés sur le devenir des déchets.

## PRÉVENTION : OPÉRATION "C'EST DÉCIDÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS !"

L'année 2022 marque le lancement de l'opération "C'est décidé, je réduis mes déchets !" qui consiste à accompagner les habitants vers des solutions zéro-déchet et à expérimenter de nouvelles pratiques de consommation. Pour ce faire, des groupes d'habitants sont formés pour relever le défi, à travers une aventure collective et conviviale. Des conseils et ateliers sont proposés sur différentes thématiques : cuisine et alimentation, hygiène et ménage, évènements zéro-déchet, etc.

Pour cette première édition, un appel à candidatures a été lancé auprès des communes de la Métropole et des quartiers toulousains. Après une sélection par tirage au sort parmi les candidats, 4 communes ont été sélectionnées : Pin-Balma, Villeneuve-Tolosane, Blagnac et Toulouse (quartier des Pradettes).

De février à juin 2022, les participants ont pu expérimenter des solutions concrètes de réduction des déchets, avec le soutien des associations locales Fairéco et Zero Waste Toulouse.

Les chiffres clés :

- 80 foyers de la Métropole, soit une vingtaine de participants par territoire, ont participé à cette première édition ;
- 66 ateliers réalisés en 5 mois autour des thématiques suivantes : démarche globale du zéro-déchet, fabrication de produits ménagers et cosmétiques, compostage, cuisine, couture, etc.
- 12 structures locales mobilisées pour réaliser ces ateliers ;
- 6 visites de sites de traitement des déchets : Centre de tri Toulouse, Déchèterie Plaisance-du-Touch et l'incinérateur de Toulouse ;
- 3 "repair cafés" organisés, avec pour objectif de sensibiliser au réemploi en réparant les objets ;
- 3 temps d'accompagnement collectifs pour aider des participants à créer leur association en lien avec la réduction des déchets. C'est le cas notamment de la commune de Villeneuve-Tolosane qui a créé l'association "Basta les déchets !".

Une seconde édition est proposée à partir de janvier 2023.

## COMPOSTAGE : DISTRIBUTION RECORD DE COMPOSTEURS EN 2022 !

3 644 : tel est le nombre de composteurs distribués aux habitants de la métropole en 2022 ! Toulouse Métropole distribue des composteurs individuels depuis 2011. Partant de 1 000 composteurs environ par an, ce nombre a peu à peu progressé, puis doublé en 2017 et triplé en 2022.

Plusieurs paramètres peuvent expliquer cette forte progression :

- L'augmentation du nombre de sites de distribution avec une grande capacité d'accueil du public, répartis selon un maillage équilibré à l'échelle de toute la métropole. Le système de "drive" proposé par la collectivité offre la possibilité d'une distribution de composteurs à grande échelle et permet de réunir un grand nombre de personnes pour sensibiliser et informer sur le procédé du compostage et les bons gestes à respecter.
- En plus des sites habituels tels que la Grande Halle de L'Union et le centre de tri de Toulouse, de nouveaux partenariats avec les communes se sont mis en place en 2022. On compte à présent : le Bascala (Bruguières), Le Phare (Tournefeuille), Capitany (Colomiers) et la salle polyvalente (Balma), chacun permettant de distribuer entre 150 et 250 composteurs par date ;
- Des habitants de plus en plus sensibilisés, avec un bouche à oreille qui continue à bien fonctionner ;
- Une communication relayée par l'ensemble des communes et partenaires locaux.

Au total, depuis le lancement des distributions en 2011, on compte 38 361 foyers pratiquant le compostage, soit 30% des maisons individuelles équipées.

Le compostage de proximité se développe aussi à l'échelle collective avec 365 sites de compostage en gestion partagée (pied d'immeubles, jardins partagés et autres) et 27 en jardins ou espaces publics.

## DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS : ÉVOLUTION DES SERVICES À L'USAGER

Après avoir procédé ces dernières années à l'harmonisation des services de collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers, Toulouse Métropole effectue une démarche similaire pour les déchets occasionnels que sont les déchets verts et les encombrants. En effet, la disparité des services actuels, issus des territoires précédant la Métropole, génère une forte iniquité entre usagers et ne permet pas d'atteindre nos objectifs de réduction de déchets. Harmoniser ce fonctionnement et les modalités de gestion est un enjeu pour la Métropole, aussi bien pour proposer un service lisible et cohérent que pour adapter l'offre de service à des enjeux de valorisation des encombrants et de réduction des déchets verts.

Pour autant, le territoire et sa typologie d'habitat étant hétérogènes, les services proposés devront s'adapter aux besoins des habitants et aux différents contextes.

La Métropole doit ainsi répondre à des obligations réglementaires<sup>9</sup> en matière de :

- réduction des tonnages collectés de déchets verts de 4 900 tonnes d'ici 2024 ;
- augmentation de la part valorisée des encombrants avec, d'ici 2025, 4 800 tonnes d'encombrants collectés envoyés vers des filières de valorisation ;
- santé et prévention des risques au travail, avec la Recommandation R437 de la CNAMTS<sup>10</sup>. La collecte des déchets verts et celle des encombrants sont les collectes les plus accidentogènes pour les agents. Ces derniers soulèvent chaque jour des tonnes de déchets à la main (fagots, sacs, objets lourds et volumineux,...) provoquant des traumatismes parfois irréversibles. Pour protéger la santé et veiller à la sécurité des agents de collecte, des moyens de collecte mécanisés permettant de limiter les manutentions de déchets (bacs roulants, bennes, hayons...) seront généralisés. Ce projet permettra d'améliorer leurs conditions de travail.

Face à ces enjeux, Toulouse Métropole doit opérer une mutation de ces services en accompagnant les usagers à l'évolution de leurs pratiques, et ainsi mettre en application une véritable politique d'économie circulaire dans la gestion de ces déchets.

Pour les déchets verts, de nouveaux services alternatifs à la collecte en porte-à-porte seront déployés afin de favoriser une gestion in situ.

Concernant les encombrants, des efforts seront mis en œuvre pour favoriser la collecte préservante, qui permet de mieux valoriser les objets collectés.

9. Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

10. Caisse Nationale d'Assurance maladie des Travailleurs Salariés

## DÉCHETS ALIMENTAIRES : EXPÉRIMENTATION DE LA "STATION ÉMERAUDE" EN RESTAURATION MUNICIPALE

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, l'obligation du tri à la source est élargie à tous les producteurs de biodéchets. Pour répondre à cette disposition, Toulouse Métropole a adopté en juin 2021 une feuille de route.

Depuis 2011, Toulouse Métropole développe une politique de compostage de proximité à trois échelles : en maison individuelle, en pied d'immeuble et en jardin ou espace public. Elle doit à présent élargir les modalités de gestion des déchets alimentaires aux producteurs "non ménagers" (restauration collective municipale : écoles, Ephad..) en favorisant un retour au sol de la matière organique.

Les solutions existantes proposées en France sont généralement les bacs collectés en camions ou le compostage traditionnel. Cette dernière solution, déployée à grande échelle et après plusieurs années d'essais, a montré un certain nombre de difficultés et de limites.

C'est pour cette raison que Toulouse Métropole s'est tournée vers un nouveau dispositif qui permet une gestion mécanisée des déchets alimentaires sur place. Il s'agit de la "station ÉMERAUDE", son principe est d'optimiser le processus de compostage de la matière organique grâce à des procédés d'aérations mécaniques. Deux sites ont été choisis pour tester ce matériel : l'école Mailhos à Toulouse et l'école Belbèze à L'Union, sur une année scolaire (mai 2022 à juin 2023).

Il s'agit de tester dans un premier temps la pertinence de ce dispositif sur le procédé de décomposition des matières organiques, d'évaluer l'ergonomie pour les personnels de restauration, et de s'assurer de la qualité des matières compostées selon les normes d'analyses en vigueur.

### 1<sup>ers</sup> résultats :

Un premier bilan d'étape, établi en fin d'année 2022, montre des résultats encourageants, avec une réduction de 50% du poids des matières entrantes. À noter cependant, des ajustements ont été nécessaires dans la réalisation de gestes clés pour optimiser le procédé et, en matière d'ergonomie, pour le personnel référent dans les cantines. Enfin, la consolidation d'une équipe projet sur place constitue une des clés de réussite de l'opération et de sa pérennité.



## VALORISATION ET RECYCLAGE : TRAVAUX AU CENTRE DE TRI DE TOULOUSE POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Dans la continuité de la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (2020) rend obligatoire l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages.

Cette simplification du geste de tri consiste à étendre les règles de tri et à permettre aux habitants de mettre tous les emballages plastiques dans le bac de tri, dont ceux qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc. Pour les habitants de la métropole, ces nouvelles modalités de tri des déchets ont été déployées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

C'est dans cette perspective que le centre de tri de Toulouse a opéré différentes modifications et travaux pour accueillir et traiter le volume de déchets supplémentaires induit par cette extension des consignes. Une modernisation du process industriel a été réalisée avec la modification des lignes de tri, des cabines de pré-tri et l'adaptation de la trémie d'alimentation pour accroître et améliorer le rendement et la qualité du tri.

Ces travaux d'adaptation sont transitoires, en attendant la livraison d'un nouveau Centre de tri à Bessières, prévue en juillet 2025. D'ici là, et afin d'absorber les 5% de déchets recyclables supplémentaires (entre 2 000 et 3 000 tonnes en plus par an), la Métropole a également fait le choix d'orienter une partie des papiers et emballages plastiques au Centre de tri de Montech (DRIMM).

Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention de l'éco-organisme CITEO à hauteur de 50% du montant total des travaux et avec, à la clef, une augmentation du soutien annuel à la tonne passant de 600 € à 660 € sur les emballages plastiques.

L'extension des consignes de tri générant plus de gestes de tri, les agents ont également bénéficié d'un aménagement du travail, d'un accompagnement et de formations spécifiques pour s'assurer de leurs bonnes conditions de travail.



## COLLECTE : SYSTÈME GPS EMBARQUÉ POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pour répondre aux besoins de suivi des collectes et aux objectifs de qualité du service rendu aux habitants, Toulouse Métropole a expérimenté en 2022 un projet de systèmes informatiques embarqués dans les bennes à ordures ménagères.

Ce dispositif doit permettre :

- d'améliorer la sécurité des agents et leurs conditions de travail (système d'aide à la conduite, trafic en temps réel, remontées des informations terrain) ;
- d'améliorer la réponse et la réactivité auprès des usagers ;
- de disposer d'indicateurs de suivi précis sur les collectes.

La phase test, exécutée en novembre 2022, a permis d'effectuer des ajustements du matériel et de ses fonctionnalités pour un déploiement optimal dès février 2023.

## PRÉVENTION : CONSULTATION ET ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Toulouse Métropole propose chaque année une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Cette commission est une structure de consultation et d'échanges autour de la politique de réduction des déchets menée par la collectivité. La CCES a pour objectif de :

- Partager les connaissances et bonnes pratiques sur la réduction des déchets sur le territoire ;
- Associer les parties prenantes (élus, associations partenaires, etc.) à l'élaboration du PLPDMA et à la mise en œuvre de ses actions ;
- Impulser une dynamique partenariale sur le territoire autour de la question de la réduction des déchets.

L'édition 2022 de la CCES s'est déroulée le 22 juin en trois temps :

Une séance plénière :

- Bilan du PLPDMA 2021 et ses perspectives avec mot d'ouverture de Vincent TERRAIL-NOVES, Vice-Président en charge de l'économie circulaire et des déchets, et, Président de la CCES ;
- Les grands enjeux actuels et futurs de la gestion des déchets par Francis CHALOT - consultant, ancien élu local.

Une table ronde sur l'accompagnement au changement de comportement pour réduire les déchets présentant plusieurs approches complémentaires :

- Apport sociologique et théorique sur les leviers du changement de comportement par Julia BARRAULT, responsable du pôle "Acteurs et Usages" - Laboratoire Lyre SUEZ ;
- Le témoignage de la collectivité du SMICVAL qui est très impliquée sur le changement de comportement par Stéphanie COUVREUR, Influenceuse "Zéro Déchet" ;
- L'accompagnement d'une agence de communication pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets par Muriel PERNIN, directrice de projet de l'agence Cités Plume.

Et des visites de sites avec 3 parcours au choix :

- Site de compostage collectif de la place Pinel à Toulouse : site de compostage partagé qui accueille 80 participants avec un composteur "nouvelle génération", conçu pour éviter l'intrusion des rongeurs ;
- Fablab Créatech à Saint-Jean : développer des objets ou les réparer grâce à des machines de fabrication numériques ;
- Centre de tri de Toulouse afin de mieux comprendre le tri des déchets.

Cette CCES a réuni 70 participants dont des élus et agents des communes, des associations, des partenaires ainsi que des acteurs institutionnels de la Métropole.







# 02

**COLLECTE**

# Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)



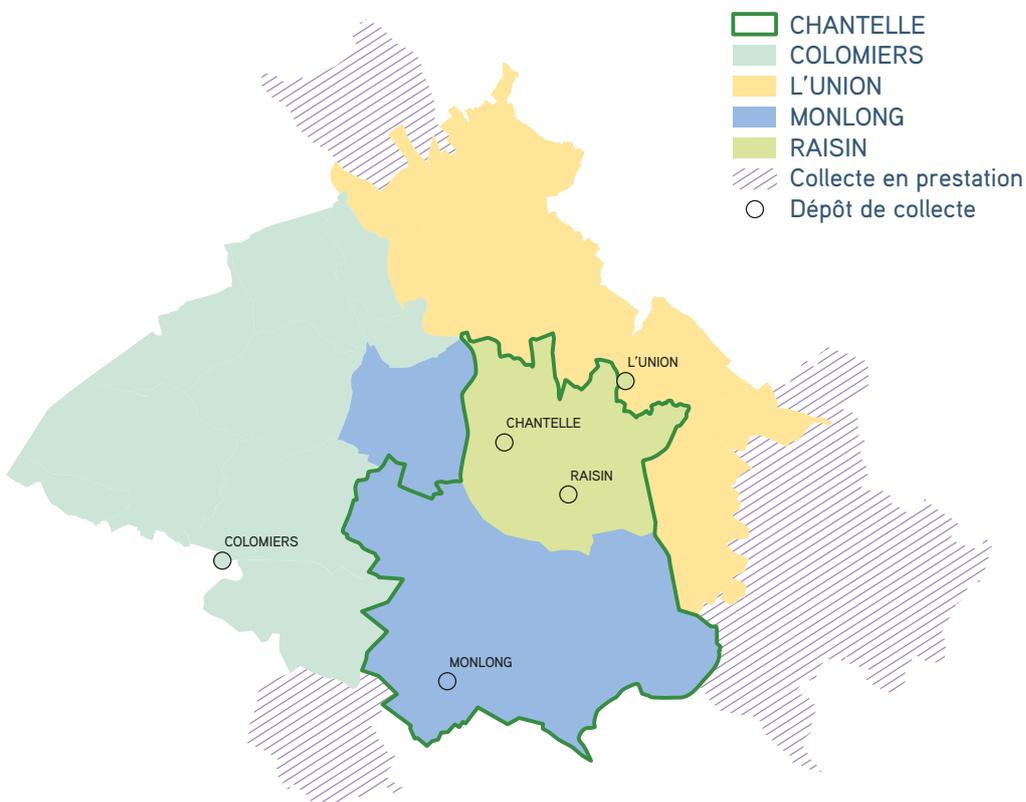
**-10 kg/hab.**  
d'ordures ménagères  
et assimilées collectées  
entre 2021 et 2022

## MOYENS DE COLLECTE

La collecte des déchets sur Toulouse Métropole est réalisée principalement en régie, grâce aux moyens techniques et humains de la collectivité. Les départs et retours de collecte sont réalisés au niveau des dépôts de collecte, répartis sur le territoire.

Chaque collecte est effectuée sur un territoire donné et réalisée par un équipage de 3 agents : un chauffeur et deux ripeurs.

## TERRITOIRES COUVERTS PAR LES DÉPÔTS DE COLLECTE



Dépôt	Monoflux/ Multiflux	Flux OMA collectés en régie	Tonnages OMR collectés en régie et en porte-à-porte	Tonnages Emballages et papiers collectés en régie et en porte- à-porte
Colomiers	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et papiers</li> <li>• Ordures ménagères</li> </ul>	23 601 t	4 237 t
L'Union	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et papiers</li> <li>• Ordures ménagères</li> </ul>	24 130 t	4 602 t
Raisin	Monoflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères</li> </ul>	52 072 t	-
Monlong	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères</li> <li>• Emballages et papiers (Blagnac uniquement)</li> </ul>	75 064 t	826 t
Chantelle	Monoflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et papiers</li> </ul>	-	14 232 t

Pour réaliser la collecte, chaque territoire de dépôt de collecte est découpé en plusieurs secteurs qui correspondent à des zones géographiques où les équipes effectuent leurs tournées.



**96**  
tournées  
quotidiennes  
effectuées en régie



dont **15** en  
benne à ordures  
ménagères à faible  
émission (GNV)

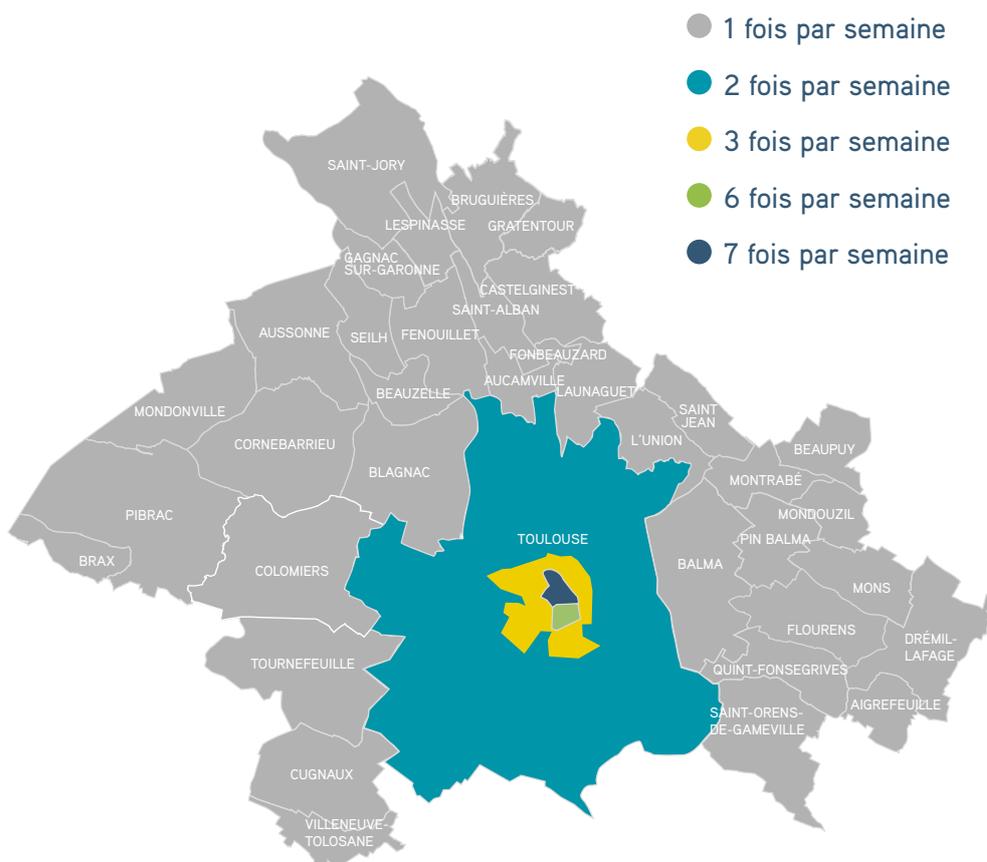
## ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2022

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers se fait majoritairement en porte-à-porte. Ces deux flux peuvent également être collectés en conteneurs d'apport volontaire dans certaines zones (centres-villes, quartiers prioritaires, ZAC).

Qu'est-ce que les ordures ménagères et assimilées (OMA) ?

Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend donc : les ordures ménagères résiduelles (OMR - correspondant au sac poubelle), les emballages et papiers (bac de tri) et le verre.

## FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



## FRÉQUENCES DE COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS



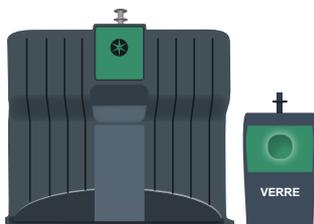
## COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte du verre et des textiles se fait uniquement en conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### NOMBRE DE CONTENEURS EN APPORT VOLONTAIRE

**1 859**

conteneurs verre

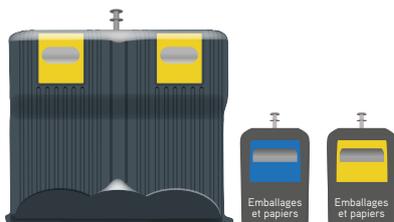


**541**

conteneurs textile



**548** conteneurs  
emballages et papiers



**498** conteneurs  
ordures ménagères



## TONNAGES COLLECTÉS

La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) suit en 2022 la même tendance que les années précédentes avec une baisse de 1 500 t entre 2021 et 2022, soit - 7 kg/habitant. Pour les emballages et papiers ainsi que la collecte du verre en apport volontaire, les quantités collectées sont en léger recul par rapport à celles de 2021 (- 900 t et - 800 t respectivement).

Globalement, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a baissé de 3 300 t.

	2020	2021	2022
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	203 179 t	201 216 t	199 694 t
Emballages et papiers	30 171 t	30 245 t	29 310 t
Verre	19 023 t	19 434 t	18 609 t
<b>Total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)</b>	<b>252 373 t</b>	<b>250 895 t</b>	<b>247 614 t</b>

## PRODUCTION PAR HABITANT



Verre



Emballages  
et papiers



Ordures  
Ménagères  
Résiduelles  
(OMR)

# Encombrants, déchets végétaux et textiles

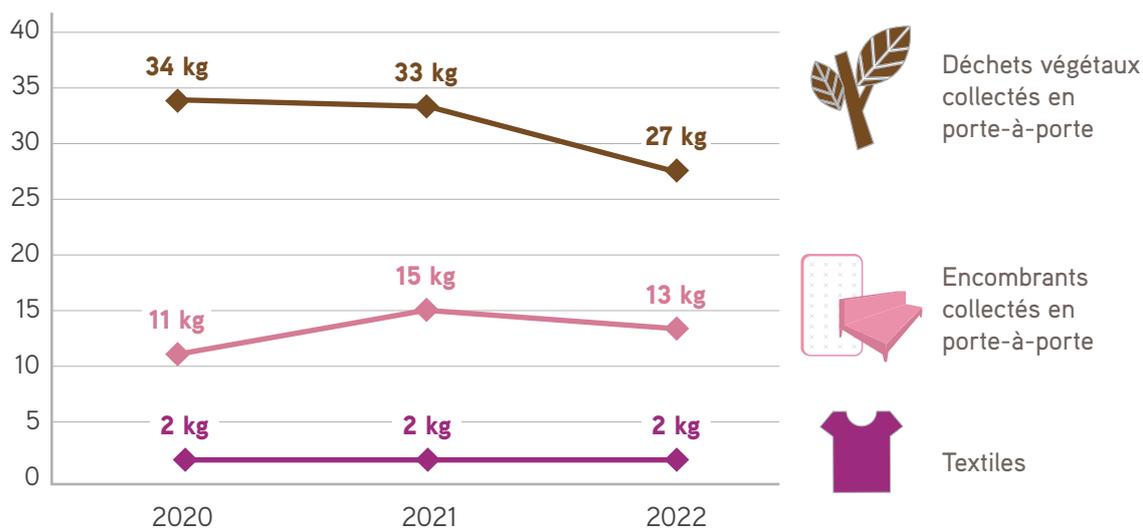
## TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages collectés en porte-à-porte sont en forte baisse pour les déchets végétaux principalement attribuable à la sécheresse constatée en 2022. Les tonnages des textiles ont évolué en 2022 pour retrouver leurs niveaux de production d'avant la crise sanitaire.

	2020	2021	2022
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	27 121 t	26 624 t	22 579 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	9 061 t	12 427 t	10 494 t
Textiles collectés en apport volontaire	1 432 t	1 778 t	1 827 t
<b>Total</b>	<b>37 614 t</b>	<b>40 829 t</b>	<b>34 900 t</b>

## PRODUCTION PAR HABITANT

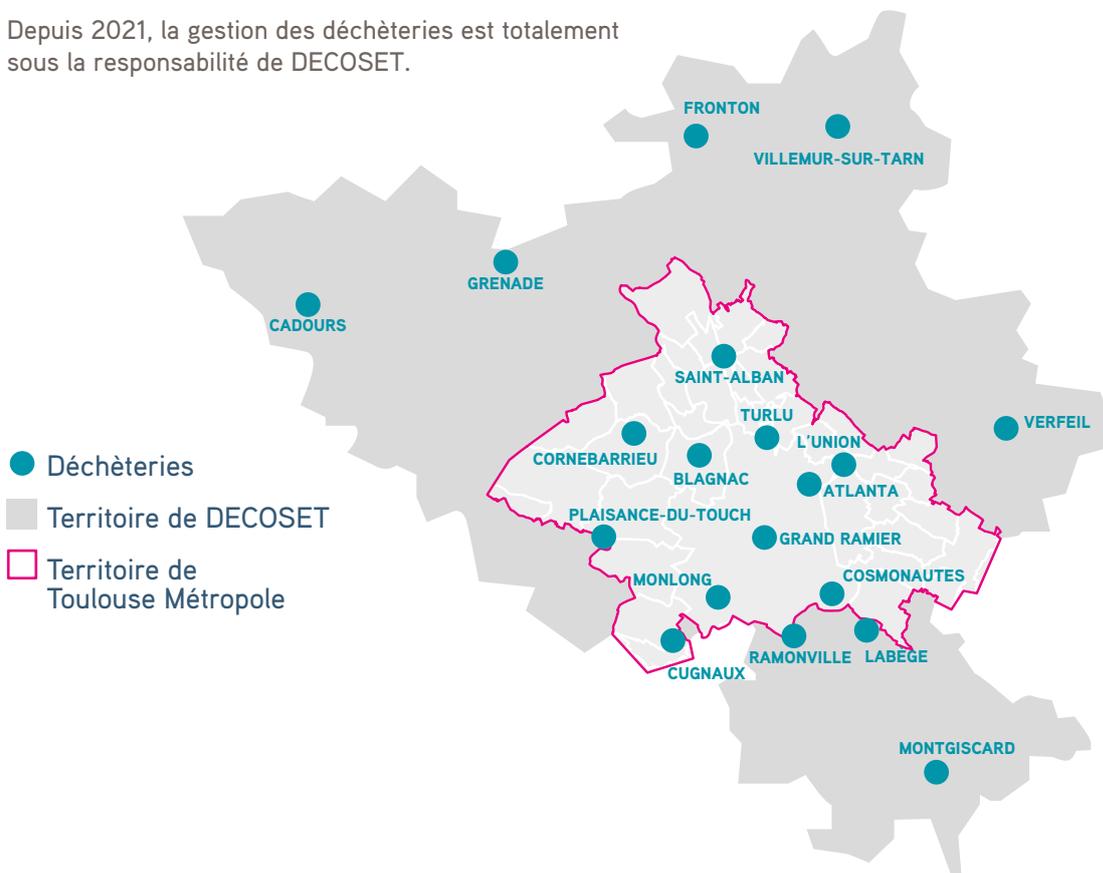
Les ratios par habitant de déchets végétaux et encombrants collectés en porte-à-porte sont en forte baisse (respectivement - 5,5 kg/hab. et - 2,5 kg/hab.).



# Déchèteries

## DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DE DECOSET

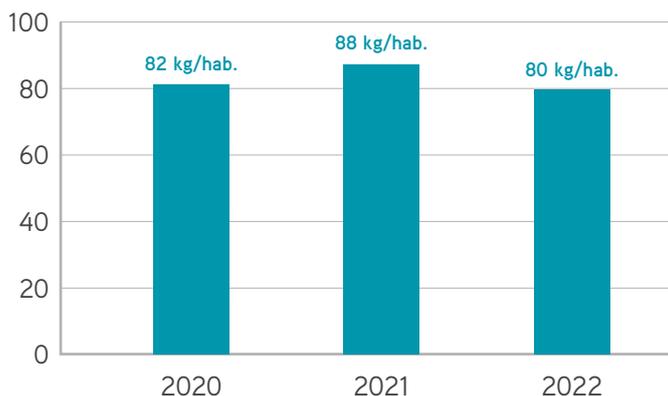
Depuis 2021, la gestion des déchèteries est totalement sous la responsabilité de DECOSET.



## PRODUCTION PAR HABITANT

Les quantités de déchets collectées dans les déchèteries sont en forte diminution (- 5 400 t). Les principales baisses sont dues aux déchets verts (- 2 100 t), aux gravats (- 1 200 t), aux déchets de type bois (- 1 100 t) et au tout venant non incinérable (- 2 000 t). Les baisses des flux gravats et bois peuvent être justifiées par l'application de la limitation d'accès aux déchèteries pour les professionnels. La baisse des tonnages de déchets verts est principalement due à la sécheresse ; la baisse des tonnages du tout venant non incinérable est quant à elle due à un meilleur accompagnement des usagers qui a conduit à mieux diriger leurs apports vers les filières de valorisation.

## MOYENNE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES SUR TOULOUSE MÉTROPOLE



Cette diminution des tonnages collectés dans les déchèteries se répercute sur les ratios de collecte par habitant avec une diminution moyenne de - 8 kg/hab. sur la métropole.

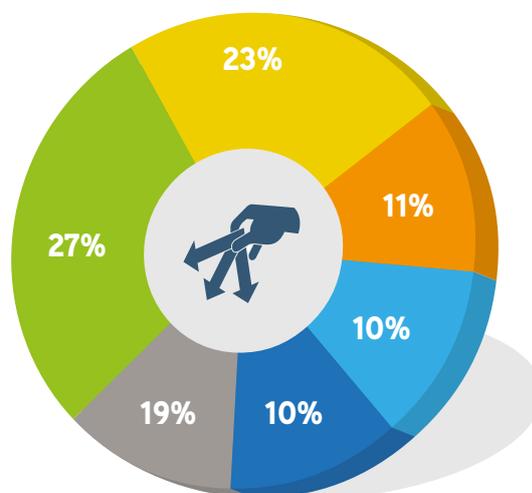


## TONNAGES COLLECTÉS

	2020	2021	2022
Ampoules	9 t	8 t	7 t
Batteries	43 t	65 t	34 t
Bois	7 911 t	8 028 t	6 954 t
Capsules de café	16 t	78 t	22 t
Carton	1 559 t	1 725 t	1 700 t
Cartouches d'encre	0 t	1 t	4 t
Déchets végétaux	19 056 t	19 883 t	17 766 t
DEEE <sup>11</sup>	2 001 t	2 227 t	2 026 t
DMS <sup>12</sup>	424 t	100 t	457 t
Gravats	15 023 t	16 866 t	15 644 t
Huile	105 t	141 t	145 t
Huile de friture	8 t	10 t	13 t
Métaux	2 222 t	2 353 t	2 249 t
Mobilier	1 322 t	3 765 t	4 693 t
Papier	11 t	0 t	0 t
Piles	15 t	23 t	17 t
Plâtre	179 t	421 t	634 t
Déchets ré-employables	185 t	263 t	308 t
Tout venant incinérable	7 762 t	7 563 t	7 517 t
Tout venant non incinérable	7 961 t	8 474 t	6 425 t
<b>Total</b>	<b>65 811 t</b>	<b>71 994 t</b>	<b>66 613 t</b>

Cinq flux représentent à eux seuls 81% des tonnages collectés sur les installations :

- Les déchets végétaux 27%
- Les gravats 23%
- Le tout venant incinérable 11%
- Le bois 10%
- Le tout venant non incinérable 10%
- Autres 19%



11. DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
 12. DMS : Déchets ménagers Spéciaux

# Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle

## Qu'est-ce qu'un déchet non ménager ?

C'est un déchet qui est produit par un producteur qui n'est pas un ménage. Il s'agit donc des déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, des commerçants, des écoles, des services publics, des hôpitaux, des services tertiaires. Ces déchets peuvent être considérés comme assimilés aux ordures ménagères en fonction de leurs caractéristiques et des quantités produites. Dans ce cas, ils peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages sans engendrer de sujétions techniques particulières.

## TONNAGES COLLECTÉS

	2020	2021	2022
Déchets non ménagers faisant l'objet de collectes spécifiques	4 023 t	2 792 t	1 473 t
Déchèterie professionnelle	19 427 t	22 249 t	20 083 t
Déchets non ménagers collectés dans le cadre de la redevance spéciale (RS)	5 885 t	2 974 t	2 740 t
Nombre de redevables de la RS	278	223	218

Les quantités collectées sur la déchèterie professionnelle sont en diminution en 2022 pour la première année depuis sa création (- 2 200 t). Les flux qui ont significativement diminué sont le tout-venant non incinérable et les gravats (- 15% pour chaque flux par rapport à 2021).

Les quantités de déchets faisant l'objet de collectes spécifiques sont réduites en 2022 avec la suppression de certaines collectes réalisées auprès des professionnels qui ont intégrées les tournées réalisées auprès des ménages.

Avec la poursuite de l'exclusion des gros producteurs non ménagers du service public, telle que prévue dans le cadre du règlement de collecte, le nombre de redevables de la redevance spéciale continue de baisser en 2022.



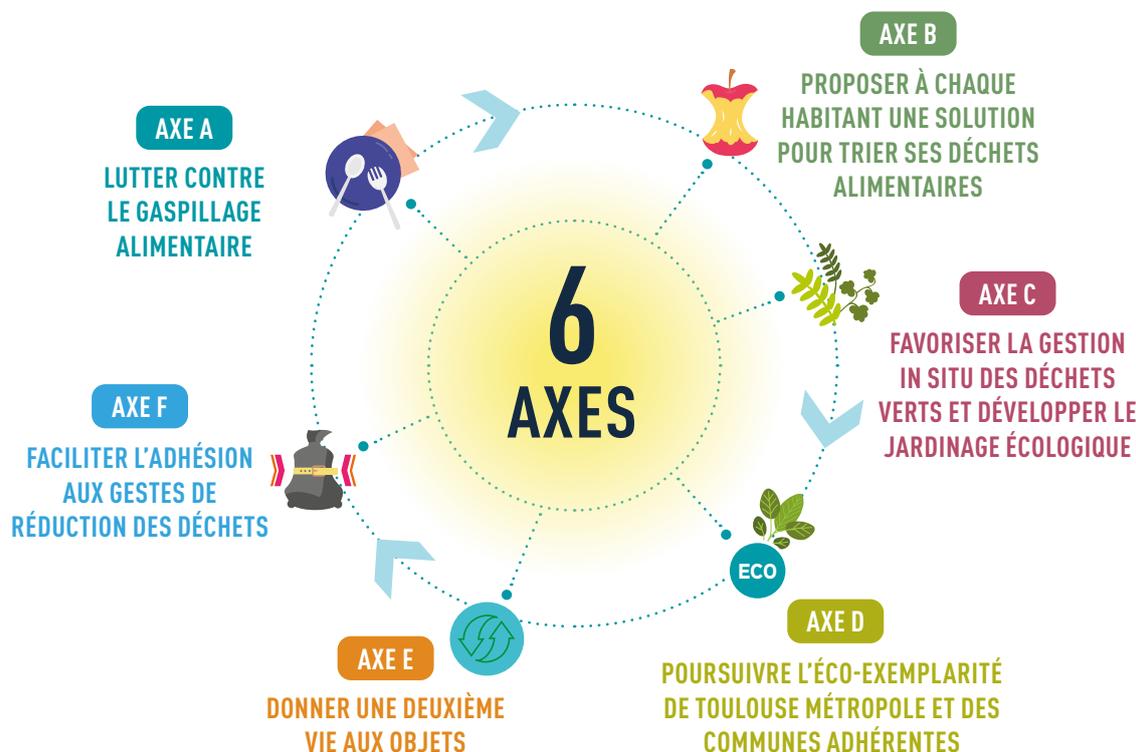


# 03

**PRÉVENTION**

## TOULOUSE MÉTROPOLE, ACTRICE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Après un premier plan d'action de cinq ans (2012-2017), Toulouse Métropole a adopté, en octobre 2018, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2024. Le plan d'action se décline en six axes de travail :



L'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont une incidence forte sur les quantités de déchets produites ces dernières années. Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets. Le contexte réglementaire contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans la gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises.

La réduction des déchets passe inévitablement par une prise de conscience et un changement des modes de consommation. Elle permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

Le PLPDMA 2018-2024 est le cadre d'action de la Métropole pour agir en faveur d'une réduction des déchets. De nombreuses actions sont menées chaque année sur le gaspillage alimentaire, le compostage et le ré-emploi pour amener les habitants à passer du simple geste de tri à des pratiques plus éco-responsables, limitant ainsi la quantité de déchets produits à la source. Notre objectif est de réduire de 11 % les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.

La baisse notable des DMA en 2022 nous permet de nous rapprocher de notre objectif de 2024.

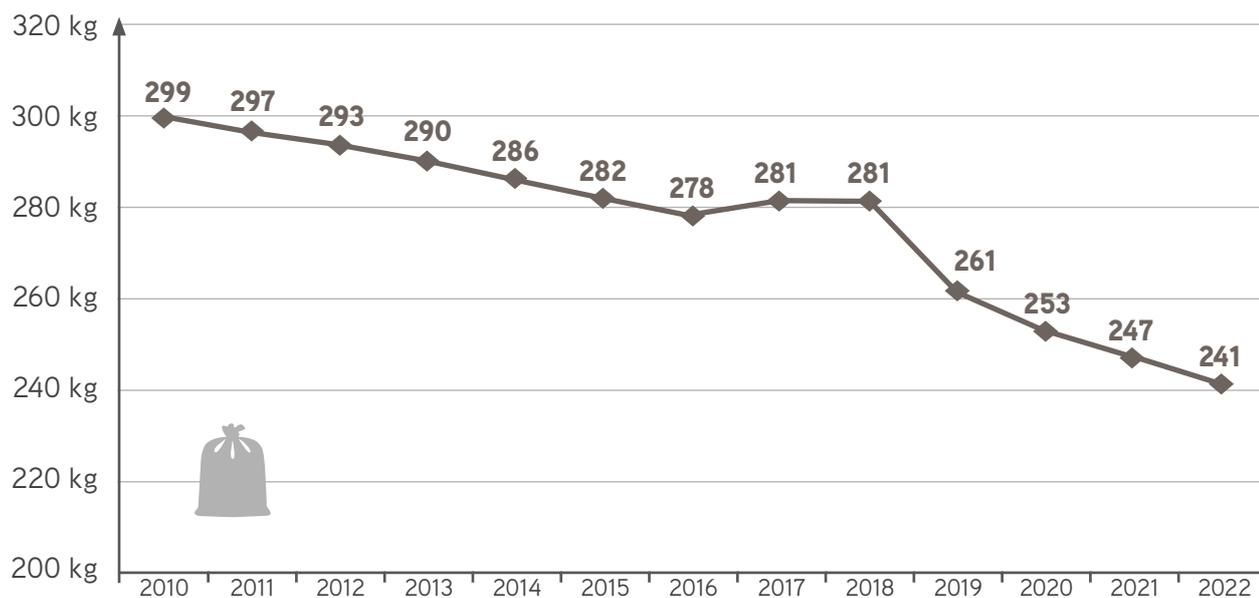
### ÉVOLUTION DES DMA PAR HABITANT ENTRE 2010 ET 2022 ET OBJECTIF PLPDMA 2024



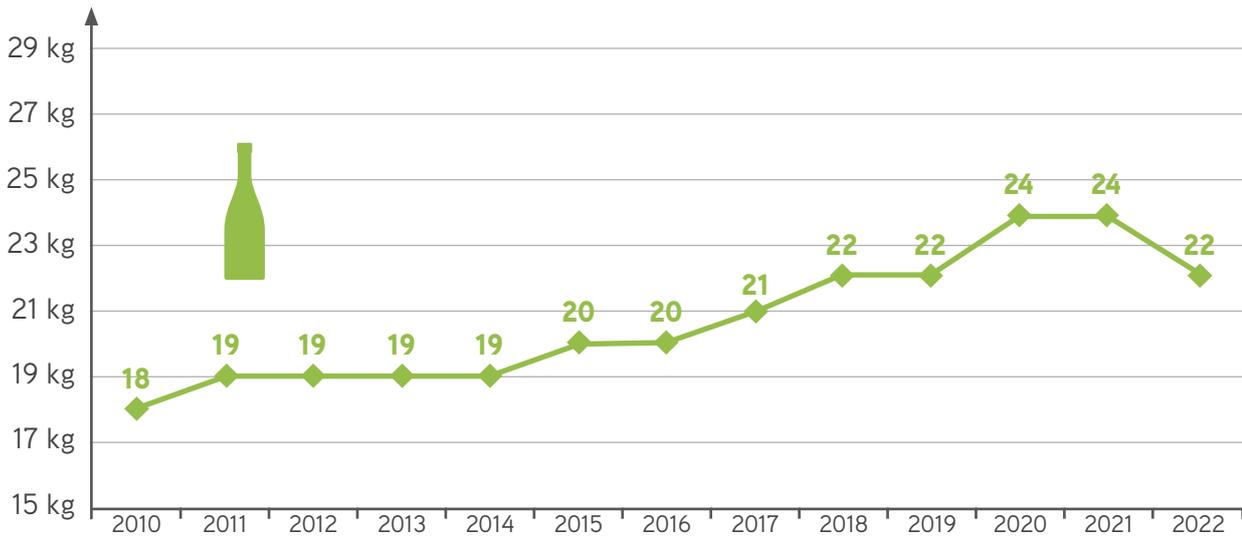
# Indicateurs d'évolution des tonnages

DMA : déchets ménagers et assimilés						
OMA : ordures ménagères et assimilées						
OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Textiles	Encombrants (porte-à-porte)	Déchets végétaux (porte-à-porte)
241 kg/hab.	22 kg/hab.	35 kg/hab.	80 kg/hab.	2 kg/hab.	13 kg/hab.	27 kg/hab.
			 Déchèterie			

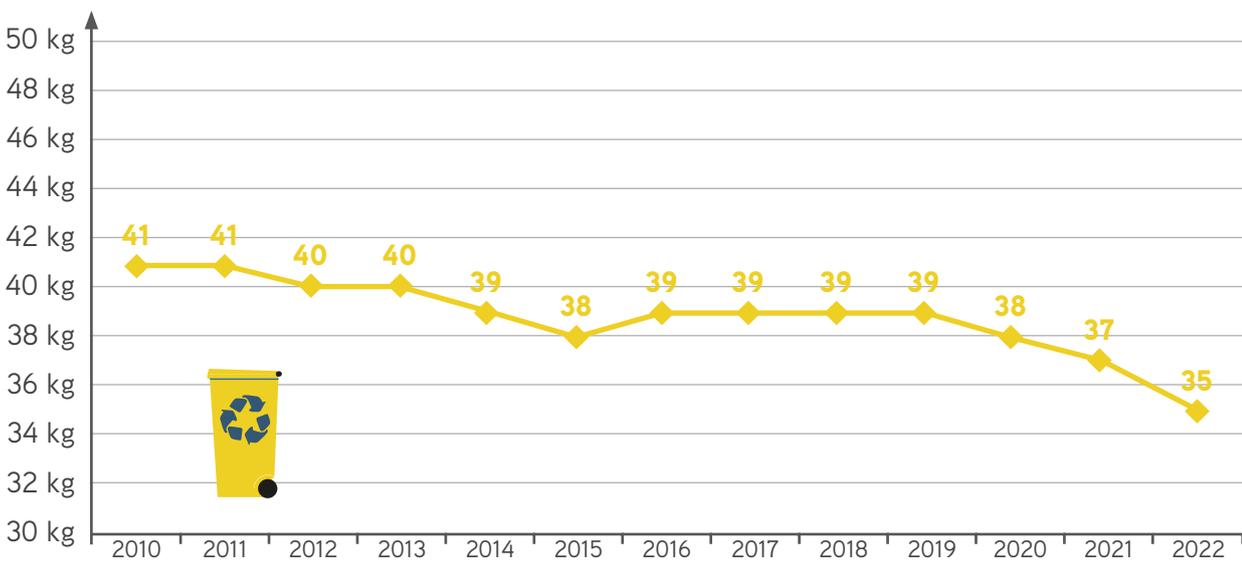
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (en kg/hab.)



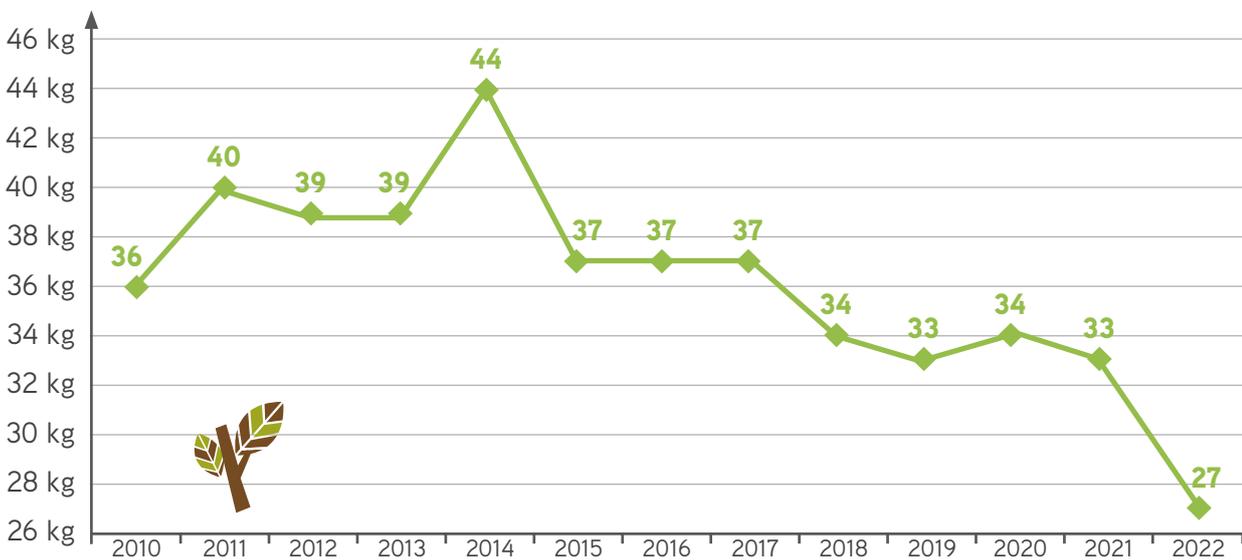
### VERRE (en kg/hab.)



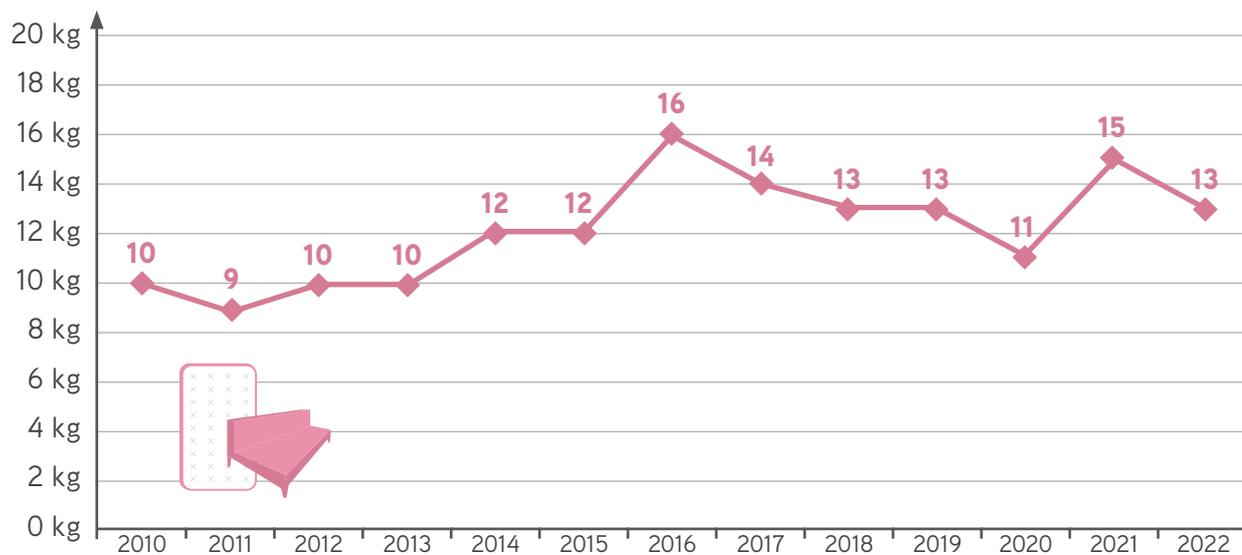
### EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS (en kg/hab.)



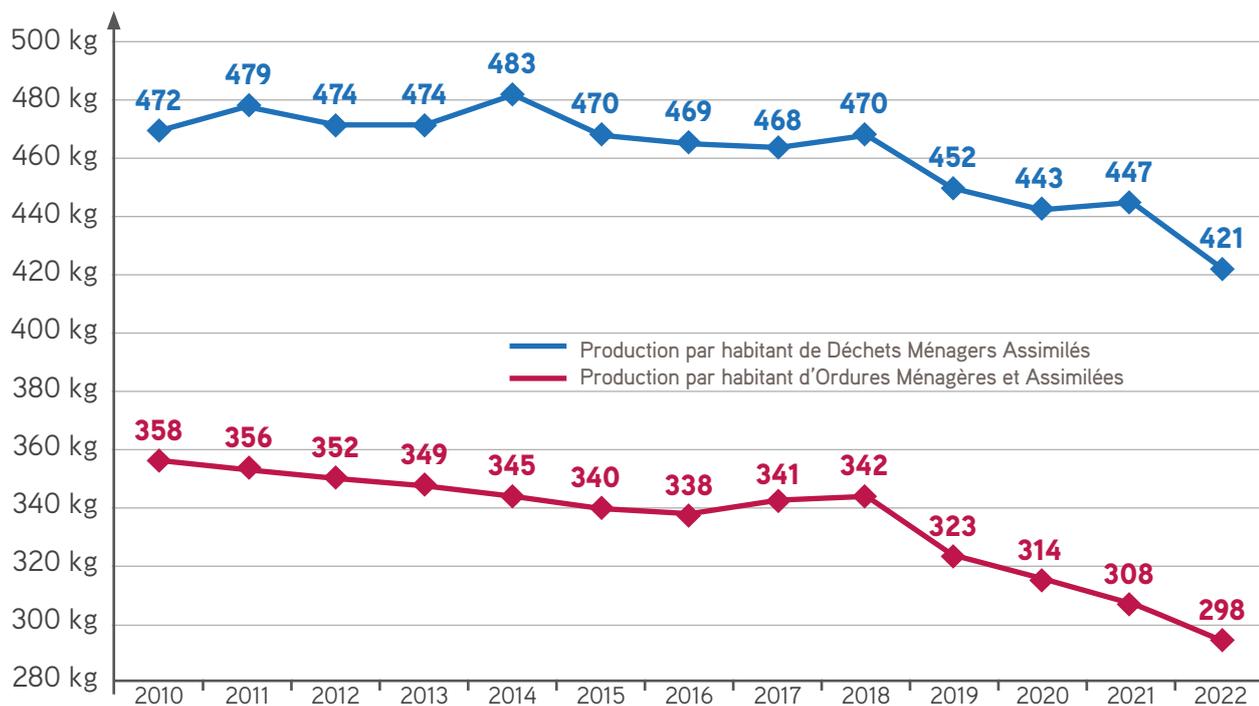
### DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE (en kg/hab.)



### ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE (en kg/hab.)



### ÉVOLUTION DES DMA ET OMA (en kg/hab.)



## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



**-10 kg/hab.**  
d'ordures ménagères et  
assimilées collectées en 2022

La diminution notable des apports en déchèteries (- 8 kg/hab) se concentre surtout sur les flux des déchets verts, les gravats et le tout-venant non incinérable. Par ailleurs, les déchets encombrants collectés en porte-à-porte ont aussi diminué en 2022 de 2,5 kg/hab par rapport à 2021, et les déchets verts collectés en porte à porte sont passés de 33 kg/hab à 27 kg/hab. Ainsi, sur les flux de déchets occasionnels collectés en déchèterie et en porte-à-porte en 2022, on observe une diminution importante de 16,5 kg/hab par rapport à 2021.

En 2022, la baisse des ordures ménagères et assimilées (OMA) entamée en 2019 se poursuit avec une baisse de 3 300 tonnes collectées cette année par rapport à 2021, soit -10kg/hab. La production par habitant diminue ainsi de 3% par rapport à 2021 et de 17% par rapport à 2010. Sur une rétrospective de 4 ans, entre 2018 et 2022, cela représente une diminution annuelle de 20 500 t d'OMA.

La baisse de ces différents tonnages a pour conséquence la baisse des déchets ménagers et assimilés (DMA) de - 26 kg/hab par rapport à 2021.

Cette diminution des tonnages peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les actions de sensibilisation aux gestes de réduction des déchets réalisées auprès des habitants ainsi qu'une pratique de plus en plus répandue du compostage permettant de détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères ;
- l'application de la limitation d'accès des déchèteries aux professionnels, qui a contribué à la diminution des apports de gravats, bois, et tout venant non incinérable ;
- la conjoncture économique qui a provoqué un recul de la production de déchets dans de nombreuses collectivités territoriales ;
- la sécheresse qui a impacté la production de déchets verts, avec des apports en tonte et résidus de jardin bien moins importants que les années précédentes ;
- la poursuite de la sortie de certains producteurs de déchets non ménagers qui étaient au-delà des seuils de production autorisés au règlement de collecte (10m3 hebdomadaires).

La production de DMA par habitant diminue ainsi de 6% par rapport à 2021 et de 11% par rapport à 2010. Cette réduction doit être poursuivie dans les années à venir pour atteindre les objectifs de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) qui visent une production de DMA de 401 kg/hab. en 2030.

## INDICATEURS CLÉS DE LA PRÉVENTION



**21 communes**  
accompagnées pour  
lutter contre le gaspillage  
alimentaire dans les cantines  
scolaires depuis 2012



**6,3 kg/hab.**  
de déchets alimentaires  
compostés en 2022



**30% des maisons  
individuelles**  
équipées d'un composteur



**365 sites de  
compostage  
collectif**  
en pied d'immeuble



**27 sites de  
compostage  
collectif**  
en jardin public



**88% des personnes  
enquêtées** voient  
un avantage à réduire la  
production de déchets



**-8 kg/hab.**  
dans les déchèteries



# 04

## TRAITEMENT ET VALORISATION

# Installations de traitement

Depuis 2009, Toulouse Métropole adhère au syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers DECOSET. En 2021, Toulouse Métropole a transféré à DECOSET une partie de ses missions de traitement qu'elle avait conservée jusqu'alors, et assure uniquement le tri des emballages et papiers pour quatre de ses communes (Blagnac, Cugnaux, Toulouse, Villeneuve-Tolosane) jusqu'à fin 2023.

## FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉES PAR DECOSET ET TOULOUSE MÉTROPOLE





### Centre de tri ECONOTRE

### UVE ECONOTRE



### USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) ET CENTRE DE TRI ECONOTRE (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- **UVE :**
  - > Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, DNDAE
  - > Localisation : Bessières
  - > Capacité autorisée : 192 000 t/an
  - > Tonnages de DMA traités pour TM en 2022 : 71 000 t
- **Centre de tri :**
  - > Tri et conditionnement des emballages et papiers
  - > Capacité autorisée : 30 000 t/an
  - > Tonnages traités pour TM en 2022 : 10 700 t



Compostière

### COMPOSTIÈRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

- Localisation : Toulouse
- Compostage de déchets végétaux
- Capacité autorisée : 6 000 t de compost produit/an
- Tonnages de déchets végétaux traités en 2022 pour TM : 6 430 t

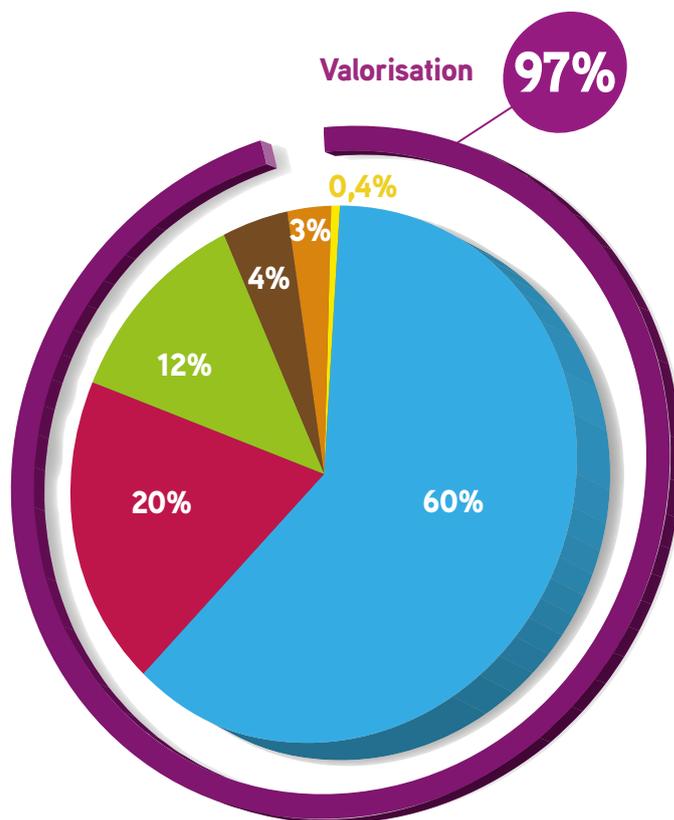


### UVE TOULOUSE LE MIRAIL – SETMI (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, déchets non dangereux des activités économiques (DNDAE), tout venant incinérable des déchèteries, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Localisation : Toulouse
- Capacité autorisée : 330 000 t/an
- Tonnages de DMA traités pour TM en 2022 : 150 000 t

# Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

Les déchets ménagers et assimilés collectés sont orientés vers différentes filières de traitement en fonction de leur nature. Ici, le bilan porte sur le devenir des déchets immédiatement après la collecte. Ainsi, les flux secondaires produits par les installations de traitement et leur destination ne sont pas pris en compte (refus de tri, refus de compost, matières secondaires issues de l'incinération).



## Valorisation énergétique : 210 000 t (60%)

Il s'agit de l'incinération des ordures ménagères et du tout-venant incinérable issu des déchèteries avec production d'électricité et/ou de chaleur.

## Recyclage : 72 000 t (20%)

Le recyclage est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Il s'agit des emballages et papiers ménagers<sup>13</sup>, des emballages en verre, du textile<sup>14</sup> et des déchets collectés en déchèteries<sup>15</sup>.

## Valorisation organique : 40 300 t (12%)

Sur le territoire métropolitain, la valorisation organique pratiquée est le compostage. Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou en déchèteries sont orientés vers des plateformes de compostage pour être transformés en amendement organique : le compost.

## Stockage en ISDND : 10 000 t (3 %)

Cela correspond à l'enfouissement en installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), soit d'une partie des encombrants collectés en porte-à-porte et du tout venant non incinérable issu des déchèteries.

## Autres formes de valorisation : 15 600 t (4%)

Il s'agit surtout des gravats qui sont utilisés en remplacement des granulats, notamment en sous couches routières ou en remblai de carrière.

## Réemploi : 1 400 t (0,4%)

C'est le nouvel emploi d'un objet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. Sur le territoire métropolitain, le réemploi est surtout lié au partenariat avec la Glanerie sur les déchèteries et à la collecte des textiles usagés.

13. Les bouteilles et flacons en plastique, tous les emballages en métal : canettes, conserves, boîtes métalliques, barquettes aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, livres, magazines, enveloppes et tous les papiers

14. Les vêtements (hommes, femmes, enfants), les chaussures (attachées par paires), le linge de maison (nappes, draps, couvertures, chiffons, rideaux, etc.) et la maroquinerie

15. Le bois, les ampoules, les batteries, les piles, les capsules de café, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les huiles, les métaux, le mobilier et une partie des encombrants

## INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les lois de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) définissent l'objectif de "réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2025 par rapport à 2010".

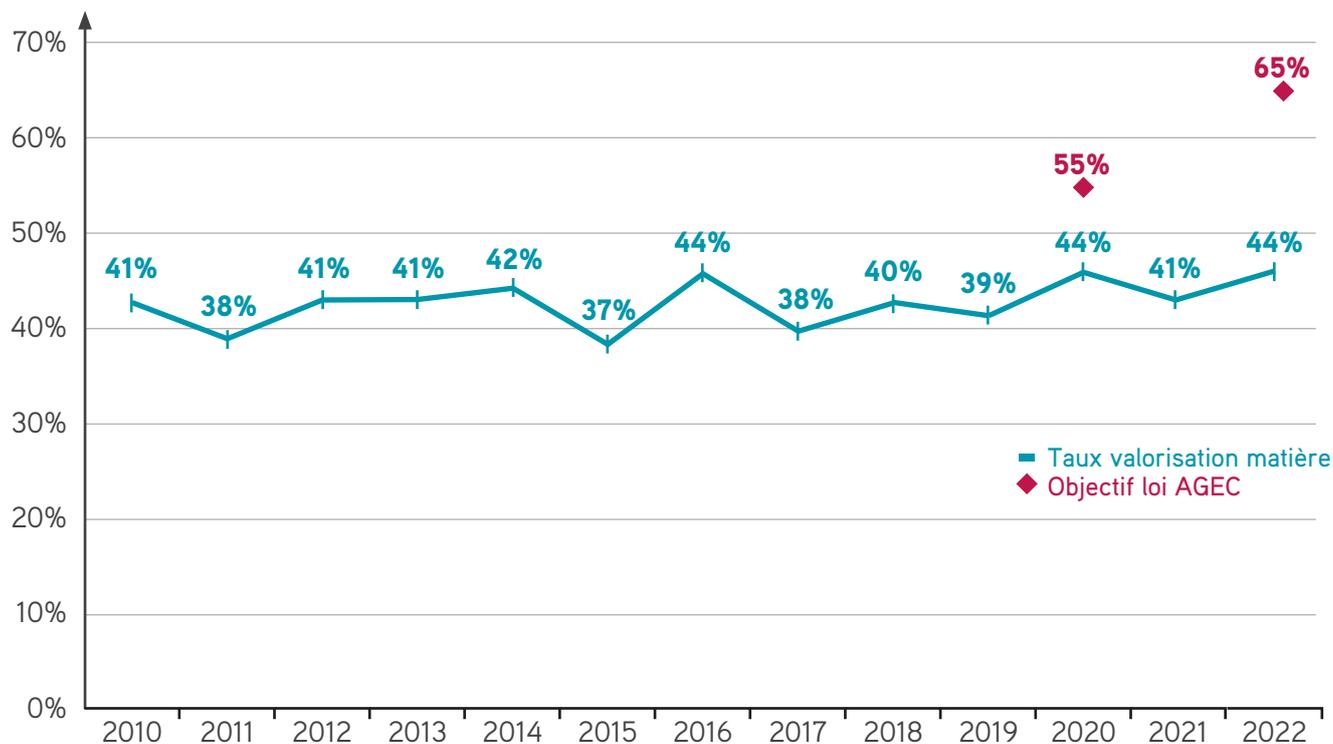
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités stockées (tonnes)	9 703 t	10 353 t	11 312 t	12 128 t	8 943 t	9 124 t	10 459 t	8 262 t	8 657 t	10 495 t	10 814 t	11 970 t	9 962 t
Quantités stockées (kg/hab.)	15 kg	15 kg	16 kg	17 kg	13 kg	13 kg	14 kg	11 kg	12 kg	14 kg	14 kg	15 kg	12 kg

## TAUX DE VALORISATION MATIÈRE<sup>16</sup>

Dans le code de l'environnement (art.L541-1), il est indiqué comme objectif : "l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65% en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse".

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités valorisées	129 308 t	130 954 t	142 459 t	141 196 t	149 811 t	132 118 t	156 764 t	135 256 t	147 282 t	140 309 t	151 913 t	149 347 t	153 479 t
DMA collectés	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t	363 727 t	349 131 t

## TAUX VALORISATION MATIÈRE



16. Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublements recyclés + tonnages textiles recyclés + déchets végétaux compostés + mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR + matériaux non dangereux issus des déchèteries effectivement recyclés

÷ Déchets ménagers et assimilés collectés

## TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE<sup>17</sup>

Le taux de valorisation énergétique consiste à mesurer la part de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une valorisation énergétique.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Tonnages valorisés énergétiquement</b>	41 202 t	44 555 t	47 756 t	50 370 t	51 018 t	48 357 t	52 404 t	55 642 t	58 530 t	176 744 t	174 071 t	57 914 t	160 576 t
<b>Total DMA collectés</b>	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t	363 727 t	349 131 t

Jusqu'en 2018, les performances de l'usine d'incinération de la SETMI n'atteignaient pas les niveaux demandés par la réglementation. Elle ne pouvait donc pas être considérée comme une unité de valorisation énergétique et ainsi n'était pas prise en compte dans le calcul de cet indice. L'extension du réseau de chaleur associé à l'usine d'incinération de la SETMI lui a permis d'atteindre les performances demandées entre 2019 et 2020. En 2021, la turbine qui permet de convertir une partie de la chaleur en électricité a montré des dysfonctionnements, ne permettant ainsi pas d'atteindre les niveaux demandés par la réglementation.

En 2022, la performance énergétique de l'usine est revenue à un seuil lui permettant d'être considérée de nouveau comme une unité de valorisation énergétique, ce qui explique la forte hausse des tonnages valorisés énergétiquement cette année.

<sup>17</sup>. Taux de valorisation énergétique =  $\frac{\text{Somme des tonnages valorisés énergétiquement} - \text{sous-produits issus de l'incinération et orientés vers une valorisation matière (mâchefers et métaux)}}{\text{DMA collectés}}$



# 05

## COÛTS DE LA GESTION

# Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

## COLLECTE

	Régie	Prestataires
Ordures Ménagères Résiduelles	25 communes	12 communes
Emballages et papiers	17 communes + une partie de Toulouse	19 communes + une partie de Toulouse
Verre	Une partie de Toulouse	36 communes + une partie de Toulouse
Déchets végétaux	23 communes	10 communes
Encombrants	21 communes	12 communes
DNDAE	13 communes	9 communes
Textiles	-	37 communes

## TRAITEMENT

	Toulouse Métropole	DECOSET
Incinération	-	37 communes
Tri des emballages et papiers	4 communes (régie)	33 communes
Compostage (plateforme)	-	37 communes
Gestion des déchèteries	-	37 communes

# Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises

SULO	1 961 346 €
COVED	1 759 273 €
VEOLIA	1 348 942 €
CARCANO / MINERIS	1 332 161 €
CSE	354 699 €
GREENBURO	323 675 €
DRIMM	238 703 €
MINERIS	232 252 €
SUEZ	151 860 €
ESE	168 144 €

# Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets

En 2009, la Métropole a fait le choix de financer son service public de gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour rappel, la TEOM est une taxe qui repose sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés. Son taux a été réévalué en 2021 avec l'adoption d'un taux unique de 8,1% sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2016, conformément à la réglementation, la métropole a mis en place la redevance spéciale (RS) qui concerne les utilisateurs non-ménagers du service public d'élimination des déchets. La redevance est proportionnelle au service rendu.

# Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

DÉTAIL DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET DES COÛTS AIDÉS (EN € ARRONDIS) SELON LA MÉTHODE COMPTACOUT®

	2020	2021	2022
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>12 717 000 €</b>	<b>13 117 000 €</b>	<b>17 677 000 €</b>
<b>Charges techniques</b>	<b>88 094 000 €</b>	<b>87 790 000 €</b>	<b>91 516 000 €</b>
Dont prévention	680 000 €	1 008 000 €	1 448 000 €
Dont pré-collecte et collecte	49 337 000 €	47 935 000 €	48 808 000 €
Dont transfert et transport	3 992 000 €	3 879 000 €	4 609 000 €
Dont traitement	34 077 000 €	34 967 000 €	36 651 000 €
Dont autres charges	8 000 €	0 €	0 €
<b>TVA acquittée</b>	<b>5 265 000 €</b>	<b>5 548 000 €</b>	<b>5 418 000 €</b>
<b>Total charges TTC</b>	<b>106 076 000 €</b>	<b>106 455 000 €</b>	<b>114 611 000 €</b>
<b>Total produits<sup>18</sup></b>	<b>7 031 000 €</b>	<b>8 822 000 €</b>	<b>8 960 000 €</b>
Dont produits industriels	1 635 000 €	3 325 000 €	3 342 000 €
Dont soutiens des sociétés agréées	5 340 000 €	5 428 000 €	5 561 000 €
Dont aides	56 000 €	69 000 €	56 000 €
<b>Coût aidé TTC</b>	<b>99 045 000 €</b>	<b>97 633 000 €</b>	<b>105 651 000 €</b>
<b>TEOM</b>	<b>106 039 000 €</b>	<b>96 882 000 €<sup>19</sup></b>	<b>97 855 000 €</b>
Facturation des professionnels	1 071 000 €	1 302 000 € <sup>20</sup>	1 343 000 €
Redevance spéciale	1 471 000 €	767 000 €	696 000 €

Les charges fonctionnelles augmentent fortement avec une hausse des dépenses liées à la communication et des charges de structure.

Les charges techniques liées à la gestion des déchets sur la métropole sont en augmentation en 2022 (+ 3,7 M€) en raison principalement : de l'augmentation du coût de l'incinération (+ 1,4 M€) malgré les baisses de tonnage, de l'augmentation des dépenses des opérations de tri et de compostage (+ 600 k€), des frais de transferts payés à DECOSET (+ 730 k€).

La hausse des dépenses de prévention de + 440 k€ est aussi à souligner.

Les produits industriels et aides restent stables.

Au final, les coûts liés à la gestion des déchets varient fortement, avec une augmentation du coût à l'habitant (+ 7€/hab) et une hausse notable sur les coûts à la tonne (+ 34€/tonne).

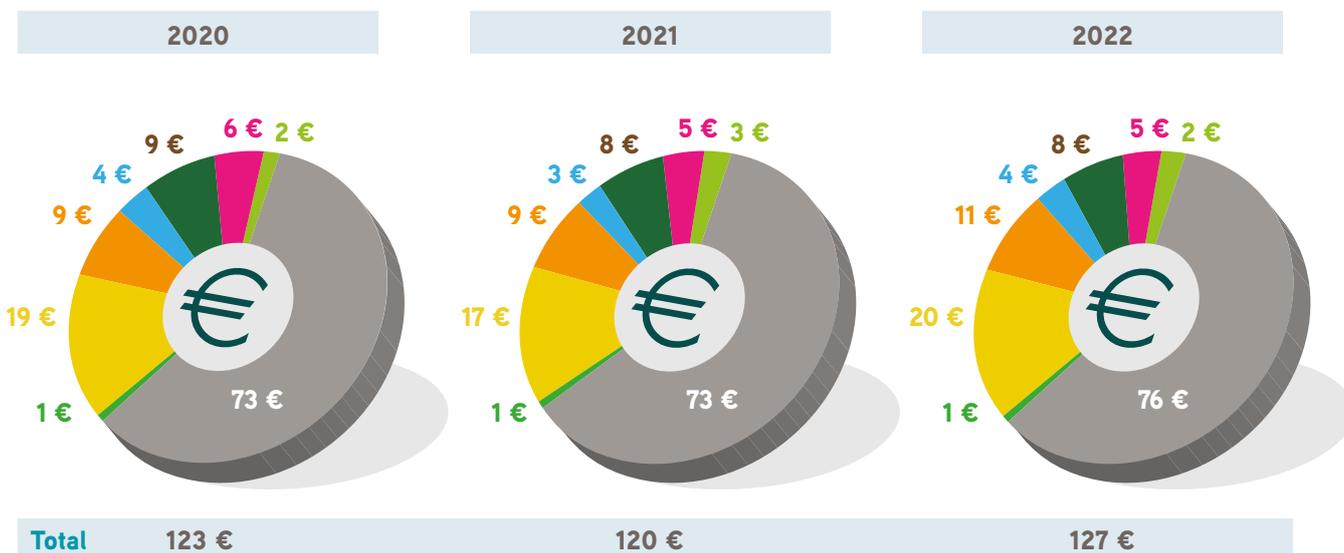
18. Détail des recettes perçues en 2022 en annexe

19. TEOM + report d'excédent de l'année précédente

20. Recette perçue par DECOSET et réaffectée à Toulouse Métropole

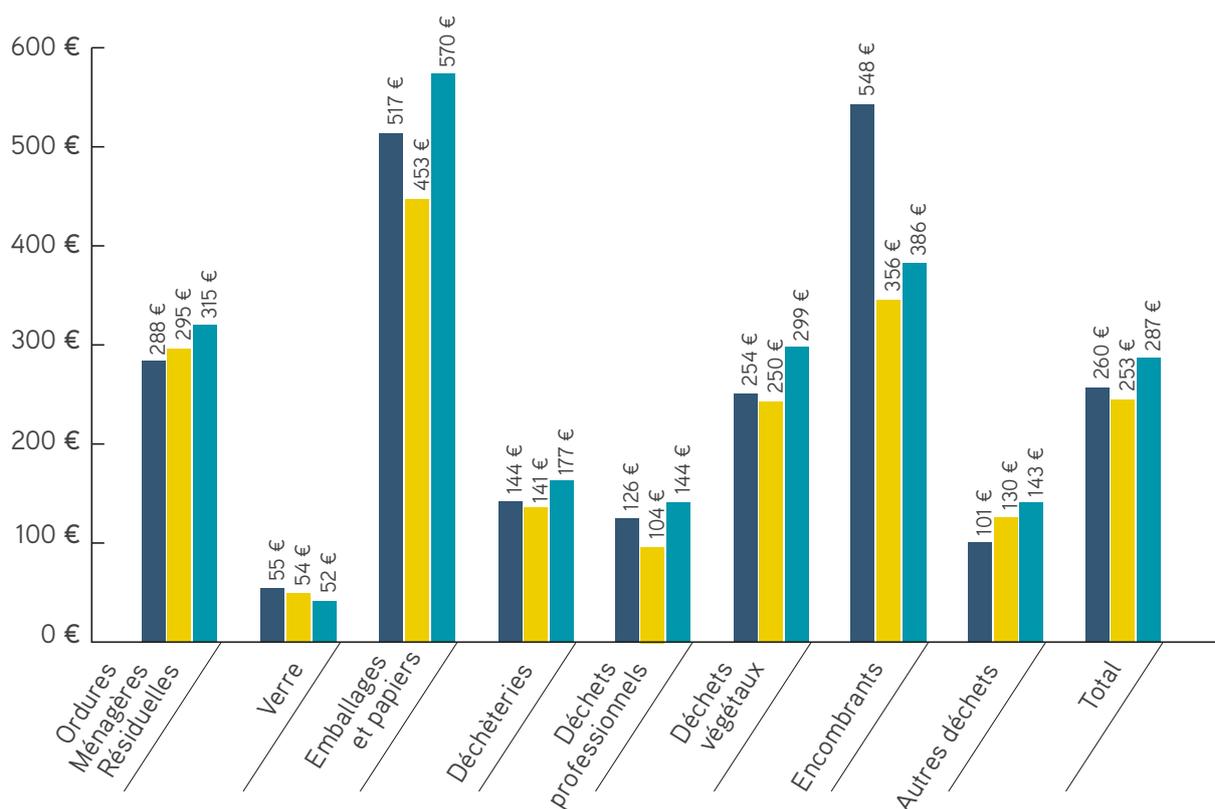
## COÛT AIDÉ PAR FLUX EN € TTC/HAB.

- Ordures ménagères
- Déchets des déchèteries
- Encombrants
- Verre
- Déchets professionnels
- Autres déchets
- Emballages et papiers
- Déchets végétaux



## COÛT AIDÉ PAR FLUX EN € TTC/TONNE

- 2020
- 2021
- 2022



# Annexes

## COÛTS COMPLETS 2022 PAR FLUX ET PAR ÉTAPES TECHNIQUES

COÛT en €	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	9 111 957 €	238 872 €	3 122 429 €	1 425 005 €	115 076 €
Communication	56 115 €	93 040 €	1 047 041 €	6 693 €	-
<b>Total charges fonctionnelles</b>	<b>9 168 072 €</b>	<b>331 912 €</b>	<b>4 169 471 €</b>	<b>1 431 699 €</b>	<b>115 076 €</b>
Prévention	764 677 €	1 290 €	355 724 €	223 782 €	102 €
Pré-collecte et collecte	27 524 422 €	1 253 554 €	9 974 513 €	3 040 306 €	526 137 €
Transfert et transport	1 147 166 €	102 105 €	185 814 €	1 971 066 €	-
Traitement	21 784 652 €	-	7 221 385 €	2 819 293 €	127 470 €
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Total charges techniques</b>	<b>51 220 916 €</b>	<b>1 356 949 €</b>	<b>17 737 435 €</b>	<b>8 054 446 €</b>	<b>653 709 €</b>
TVA acquittée	3 056 454 €	75 279 €	1 065 979 €	646 369 €	38 767 €
<b>Total charges TTC</b>	<b>63 445 441 €</b>	<b>1 764 141 €</b>	<b>22 972 886 €</b>	<b>10 132 514 €</b>	<b>807 553 €</b>
Vente de produits et d'énergie	-	416 529 €	2 283 319 €	429 319 €	-
Autres produits	38 445 €	-	-	10 350 €	-
<b>Total des produits industriels</b>	<b>38 445 €</b>	<b>416 529 €</b>	<b>2 283 319 €</b>	<b>439 669 €</b>	<b>-</b>
Soutiens de sociétés agréées	556 213 €	385 207 €	3 973 259 €	646 689 €	-
Subventions d'investissement	31 886 €	76 €	9 978 €	1 525 €	1 627 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
<b>Total aides</b>	<b>31 886 €</b>	<b>76 €</b>	<b>9 978 €</b>	<b>1 525 €</b>	<b>1 627 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>626 544 €</b>	<b>801 811 €</b>	<b>6 266 556 €</b>	<b>1 087 884 €</b>	<b>1 627 €</b>
<b>Coût aidé TTC*</b>	<b>62 818 897 €</b>	<b>962 330 €</b>	<b>16 706 330 €</b>	<b>9 044 630 €</b>	<b>805 926 €</b>

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
362 359 €	955 928 €	577 100 €	913 €	317 570 €	-	16 227 210 €
-	139 416 €	107 144 €	-	-	-	1 449 450 €
<b>362 359 €</b>	<b>1 095 344 €</b>	<b>684 244 €</b>	<b>913 €</b>	<b>317 570 €</b>	-	<b>17 676 659 €</b>
1 392 €	96 819 €	4 256 €	-	-	-	1 448 042 €
227 777 €	4 028 524 €	2 198 569 €	-	33 861 €	-	48 807 663 €
401 725 €	258 808 €	357 852 €	-	184 386 €	-	4 608 921 €
1 377 525 €	1 034 554 €	705 877 €	5 185 €	1 575 197 €	-	36 651 138 €
-	-	-	-	-	-	-
<b>2 008 419 €</b>	<b>5 418 704 €</b>	<b>3 266 554 €</b>	<b>5 185 €</b>	<b>1 793 444 €</b>	-	<b>91 515 764 €</b>
2 411 €	285 349 €	123 306 €	594 €	123 918 €	-	5 418 426 €
<b>2 373 190 €</b>	<b>6 799 397 €</b>	<b>4 074 104 €</b>	<b>6 692 €</b>	<b>2 234 931 €</b>	-	<b>114 610 849 €</b>
44 192 €	3 032 €	24 692 €	-	46 279 €	-	3 247 360 €
12 545 €	25 945 €	-	-	7 636 €	-	94 921 €
<b>56 737 €</b>	<b>28 977 €</b>	<b>24 692 €</b>	-	<b>53 915 €</b>	-	<b>3 342 281 €</b>
-	-	-	-	-	-	5 561 368 €
-	11 037 €	-	-	-	-	56 129 €
-	-	-	-	-	-	-
-	<b>11 037 €</b>	-	-	-	-	<b>56 129 €</b>
<b>56 737 €</b>	<b>40 013 €</b>	<b>24 692 €</b>	-	<b>53 915 €</b>	-	<b>8 959 779 €</b>
<b>2 316 453 €</b>	<b>6 759 384 €</b>	<b>4 049 412 €</b>	<b>6 692 €</b>	<b>2 181 017 €</b>	-	<b>105 651 070 €</b>

## COÛTS EN EUROS PAR HABITANT

COÛT en €/hab	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	10,98 €	0,29 €	3,76 €	1,72 €	0,14 €
Communication	0,07 €	0,11 €	1,26 €	0,01 €	-
<b>Total charges fonctionnelles</b>	<b>11,04 €</b>	<b>0,40 €</b>	<b>5,02 €</b>	<b>1,72 €</b>	<b>0,14 €</b>
Prévention	0,92 €	-	0,43 €	0,27 €	-
Pré-collecte et collecte	33,15 €	1,51 €	12,01 €	3,66 €	0,63 €
Transfert et transport	1,38 €	0,12 €	0,22 €	2,37 €	-
Traitement	26,24 €	-	8,70 €	3,40 €	0,15 €
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Total charges techniques</b>	<b>61,69 €</b>	<b>1,63 €</b>	<b>21,36 €</b>	<b>9,70 €</b>	<b>0,79 €</b>
TVA acquittée	3,68 €	0,09 €	1,28 €	0,78 €	0,05 €
<b>Total charges TTC</b>	<b>76,42 €</b>	<b>2,12 €</b>	<b>27,67 €</b>	<b>12,20 €</b>	<b>0,97 €</b>
Vente de produits et d'énergie	-	0,50 €	2,75 €	0,52 €	-
Autres produits	0,05 €	-	-	0,01 €	-
<b>Total des produits industriels</b>	<b>0,05 €</b>	<b>0,50 €</b>	<b>2,75 €</b>	<b>0,53 €</b>	-
Soutiens de sociétés agréées	0,67 €	0,46 €	4,79 €	0,78 €	-
Subventions d'investissement	0,04 €	-	0,01 €	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
<b>Total aides</b>	<b>0,04 €</b>	-	<b>0,01 €</b>	-	-
<b>Total produits</b>	<b>0,75 €</b>	<b>0,97 €</b>	<b>7,55 €</b>	<b>1,31 €</b>	-
<b>Coût aidé TTC*</b>	<b>75,66 €</b>	<b>1,16 €</b>	<b>20,12 €</b>	<b>10,89 €</b>	<b>0,97 €</b>

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
0,44 €	1,15 €	0,70 €	-	0,38 €	-	19,55 €
-	0,17 €	0,13 €	-	-	-	1,75 €
<b>0,44 €</b>	<b>1,32 €</b>	<b>0,84 €</b>	-	<b>0,38 €</b>	-	<b>21,29 €</b>
-	0,12 €	0,01 €	-	-	-	1,74 €
0,27 €	4,85 €	2,65 €	-	0,04 €	-	58,79 €
0,48 €	0,31 €	0,43 €	-	0,22 €	-	5,55 €
1,66 €	1,25 €	0,85 €	0,01 €	1,90 €	-	44,15 €
-	-	-	-	-	-	-
<b>2,42 €</b>	<b>6,53 €</b>	<b>3,93 €</b>	<b>0,01 €</b>	<b>2,16 €</b>	-	<b>110,23 €</b>
-	0,34 €	0,15 €	-	0,15 €	-	6,53 €
<b>2,86 €</b>	<b>8,19 €</b>	<b>4,91 €</b>	<b>0,01 €</b>	<b>2,69 €</b>	-	<b>138,05 €</b>
0,05 €	0,00 €	0,03 €	-	0,06 €	-	3,91 €
0,02 €	0,03 €	-	-	0,01 €	-	0,11 €
<b>0,07 €</b>	<b>0,03 €</b>	<b>0,03 €</b>	-	<b>0,06 €</b>	-	<b>4,03 €</b>
-	-	-	-	-	-	6,70 €
-	0,01 €	-	-	-	-	0,07 €
-	-	-	-	-	-	-
-	<b>0,01 €</b>	-	-	-	-	<b>0,07 €</b>
<b>0,07 €</b>	<b>0,05 €</b>	<b>0,03 €</b>	-	<b>0,06 €</b>	-	<b>10,79 €</b>
<b>2,79 €</b>	<b>8,14 €</b>	<b>4,88 €</b>	<b>0,01 €</b>	<b>2,63 €</b>	-	<b>127,25 €</b>

## COÛTS EN EUROS PAR TONNE

COÛT en €/t	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	46 €	13 €	107 €	28 €	78 €
Communication	-	5 €	36 €	-	-
<b>Total charges fonctionnelles</b>	<b>46 €</b>	<b>18 €</b>	<b>142 €</b>	<b>28 €</b>	<b>78 €</b>
Prévention	4 €	-	12 €	4 €	-
Pré-collecte et collecte	138 €	67 €	340 €	60 €	357 €
Transfert – transport	6 €	5 €	6 €	39 €	-
Traitement	109 €	-	246 €	55 €	87 €
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Total charges techniques</b>	<b>256 €</b>	<b>73 €</b>	<b>605 €</b>	<b>158 €</b>	<b>444 €</b>
TVA acquittée	15 €	4 €	36 €	13 €	26 €
<b>Total charges TTC</b>	<b>318 €</b>	<b>95 €</b>	<b>784 €</b>	<b>199 €</b>	<b>548 €</b>
Vente de produits et d'énergie	-	22 €	78 €	8 €	- €
Autres produits	-	-	-	-	- €
<b>Total des produits industriels</b>	<b>-</b>	<b>22 €</b>	<b>78 €</b>	<b>9 €</b>	<b>- €</b>
Soutiens de sociétés agréées	3 €	21 €	136 €	13 €	- €
Subventions d'investissement	-	-	-	-	1 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
<b>Total aides</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>3 €</b>	<b>43 €</b>	<b>214 €</b>	<b>21 €</b>	<b>1 €</b>
<b>Coût aidé TTC*</b>	<b>315 €</b>	<b>52 €</b>	<b>570 €</b>	<b>177 €</b>	<b>547 €</b>

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
18 €	42 €	55 €	207 €	24 €	-	44 €
-	6 €	10 €	-	-	-	4 €
<b>18 €</b>	<b>49 €</b>	<b>65 €</b>	<b>207 €</b>	<b>24 €</b>	-	<b>48 €</b>
-	4 €	-	-	-	-	4 €
11 €	178 €	210 €	-	3 €	-	132 €
20 €	11 €	34 €	-	14 €	-	13 €
69 €	46 €	67 €	1 174 €	117 €	-	99 €
-	-	-	-	-	-	-
<b>100 €</b>	<b>240 €</b>	<b>311 €</b>	<b>1 174 €</b>	<b>133 €</b>	-	<b>248 €</b>
-	13 €	12 €	135 €	9 €	-	15 €
<b>118 €</b>	<b>301 €</b>	<b>388 €</b>	<b>1 516 €</b>	<b>166 €</b>	-	<b>311 €</b>
2 €	-	2 €	-	3 €	-	9 €
1 €	1 €	-	-	1 €	-	-
<b>3 €</b>	<b>1 €</b>	<b>2 €</b>	-	<b>4 €</b>	-	<b>9 €</b>
-	-	-	-	-	-	15 €
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
<b>3 €</b>	<b>2 €</b>	<b>2 €</b>	-	<b>4 €</b>	-	<b>24 €</b>
<b>115 €</b>	<b>299 €</b>	<b>386 €</b>	<b>1 516 €</b>	<b>162 €</b>	-	<b>287 €</b>

# Détail des aides publiques perçues en 2022

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 0 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : 0 €

# Détail des soutiens des sociétés agréées en 2022

CITEO

<b>Rémunération de base</b>	<b>1 308 868 €</b>
<b>Majoration</b>	<b>6 115 €</b>
<b>Communication et ambassadeurs du tri et de la prévention</b>	<b>173 503 €</b>
<b>Valorisations complémentaires :</b>	
- Soutien au recyclage des métaux hors collecte sélective	68 342 €
- Soutien valorisation énergétique des refus de tri	19 662 €
- Soutien à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles	487 871 €
- Soutien à la connaissance des coûts	26 177 €
- Soutien à la transition	2 357 181 €
<b>Total</b>	<b>4 447 720 €</b>

**OCAD3E**

<b>Part Fixe</b>	<b>3 760 €</b>
<b>Part variable</b>	<b>44 843 €</b>
- S0	1 521 €
- S1	0 €
- S2	43 323 €
<b>Compensation sécurité</b>	<b>6 536 €</b>
<b>Communication courante</b>	<b>0 €</b>
<b>Communication événementielle</b>	<b>0 €</b>
<b>Communication prépayée par OCAD3E</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>55 139 €</b>

**Eco Mobilier**

<b>Total</b>	<b>306 761 €</b>
--------------	------------------

# Détail des produits industriels perçus en 2022

<b>Ventes de matériaux</b>	<b>2 816 311 €</b>
- Verre	469 683 €
- Emballages et papiers	2 308 139 €
- Déchets des collectivités	38 489 €
<b>Régie composteurs</b>	<b>59 375 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 875 686 €</b>

## NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



## NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



toulouse  
métropole

6 rue René Leduc  
BP 35821  
31505 Toulouse CEDEX 5  
[toulouse-metropole.fr](http://toulouse-metropole.fr)